

UN DANGER REEL ET ACTUEL

UN APPEL ISRAËLIEN A UNE ACTION HUMANITAIRE URGENTE A GAZA

Le 14 janvier 2009,

M. le Premier ministre, Ehud Olmert
M. le Ministre de la Défense, Ehud Barak
M. le chef d'état-major israélien, Gén. Gaby Ashkenazi
M. le chef du commandement Sud, Gén. Yoav Galant
M. le Procureur général, Menachem Mazuz

RE: Mise en garde contre un danger réel et actuel pour la vie et le bien-être de dizaines de milliers de civils

Depuis le début de la campagne militaire à Gaza le 27 décembre, de lourdes présomptions de violations graves du droit humanitaire international par les forces militaires israéliennes sont apparues. À la fin des hostilités, il sera temps d'enquêter sur cette affaire, et les responsables de ces violations devront rendre compte de leurs actes. À ce stade, nous attirons votre attention sur le danger réel et actuel pour la vie et le bien-être de dizaines de milliers de civils.

La population civile subit des préjudices sans précédent. Selon les témoignages des habitants de la bande de Gaza et les reportages des médias, les forces armées israéliennes ont un recours gratuit à une force mortelle qui, à ce jour, a provoqué la mort de plusieurs centaines de civils innocents et détruit des infrastructures et des biens à une échelle colossale. En outre, des biens civils, qualifiés de « cibles militaires légitimes » par l'état-major simplement parce qu'ils sont des « symboles du gouvernement », sont également visés par les frappes israéliennes.

Pris au piège de ce conflit, quelque 1,5 million de civils se trouvent dans une détresse humanitaire sans précédent, privés du minimum vital à cause des mesures de limitation prises par l'armée. Cette détresse, décrite dans l'annexe qui accompagne ce courrier, s'explique principalement par les facteurs suivants :

1. Les combats se déroulent dans l'ensemble de la bande de Gaza, où les postes-frontière sont fermés. **Les habitants n'ont aucun endroit où se réfugier**, que ce soit à l'intérieur ou hors de la bande de Gaza. La plupart sont dans l'impossibilité de fuir la zone de combat pour se protéger. Ils sont contraints à vivre dans la peur et la terreur. L'injonction qui leur a été faite de quitter leurs foyers pour ne pas être blessés ne repose sur aucun fondement. Certains civils qui ont fui vivent comme des réfugiés, démunis de toute ressource.
2. **Le système de santé s'est effondré.** Les hôpitaux sont dans l'incapacité de soigner correctement les blessés. Les patients ne peuvent être évacués vers des centres médicaux hors de la bande de Gaza. Cet état de cause provoque la mort de blessés qui auraient pu être sauvés. Les malades chroniques ne reçoivent plus les traitements dont ils ont besoin. Leur santé se détériore, certains sont déjà morts.
3. **Les zones qui ont été le théâtre d'attaques intensives sont totalement isolées.** Il est impossible de connaître l'état de santé des civils s'y trouvant. On ne sait pas s'ils sont blessés et nécessitent des soins, ni s'ils ont de l'eau, de la nourriture et des médicaments. L'armée empêche les équipes de secours locales et internationales d'accéder à ces zones et s'abstient d'apporter toute aide aux civils bien qu'elle y soit contrainte par la loi.

4. **La majorité des habitants n'a pas accès à l'électricité ni à l'eau courante et dans de nombreuses zones habitées, les eaux usées se répandent dans les rues.** Non seulement cette conjoncture engendre de graves problèmes sanitaires, mais elle accroît également le risque épidémique.

Ces combats, qui constituent une violation flagrante des lois de la guerre, éveillent les soupçons. Par conséquent, nous demandons qu'une enquête de la commission des crimes de guerre soit diligentée.

La responsabilité de l'État d'Israël est évidente et ne fait aucun doute. D'ailleurs, le contrôle absolu de l'armée sur les zones de combats et les routes permettant d'y accéder empêche qu'Israël ne fasse peser cette responsabilité sur d'autres pays. Par conséquent, nous vous exhortons à agir immédiatement et nous demandons de :

1. **Faire cesser le préjudice disproportionné causé aux civils** et arrêter de viser les biens civils qui ne servent aucun objectif militaire, même s'ils entrent dans la définition de « symboles du gouvernement ».
2. **Ouvrir une route permettant aux civils de fuir** tout en leur garantissant la possibilité de regagner leurs foyers à l'issue des combats.
3. **Fournir des soins médicaux appropriés et immédiats à tous les civils blessés ou malades** de la bande de Gaza, soit en les évacuant vers des centres médicaux hors de la bande de Gaza, soit en trouvant une solution alternative dans la bande de Gaza.
4. **Permettre aux équipes médicales et de secours d'atteindre les zones ravagées par les combats** afin d'évacuer les blessés et d'approvisionner les civils demeurant dans la bande de Gaza. Le cas échéant, cette responsabilité doit incomber à l'armée.
5. **Garantir le fonctionnement adéquat des systèmes d'électricité, d'eau et d'assainissement** pour qu'ils répondent aux besoins de la population.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,

Me Fatmeh El-Ajou
Adalah – Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël

Vered Cohen Barzilay
Amnesty International Israël

Dr. Haim Yaakoby
Bimkom – Aménagement du territoire et droits de l'homme

Jessica Montell
B'tselem – Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés

Atty. Sari Bashi
Gisha – Centre juridique pour la liberté de circulation

Dalia Kerstein
Hamoked – Centre pour la défense de l'individu

Prof. Zvi Bentwich
Médecins pour les droits de l'homme -- Israël

ADALAH -- CENTRE JURIDIQUE POUR LES DROITS DE LA MINORITE ARABE EN ISRAËL | **AMNESTY INTERNATIONAL ISRAËL** | **BIMKOM** -- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DROITS DE L'HOMME | **B'TSELEM** -- CENTRE ISRAELIEN D'INFORMATION POUR LES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES OCCUPES | **GISHA** -- CENTRE JURIDIQUE POUR LA LIBERTE DE CIRCULATION | **HAMOKED** -- CENTRE POUR LA DEFENSE DE L'INDIVIDU | **MEDECINS POUR LES DROITS DE L'HOMME -- ISRAËL** | **COMITE PUBLIC CONTRE LA TORTURE EN ISRAËL** | **YESH DIN** -- VOLONTAIRES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Dr. Ishai Menuchin
Comité public contre la torture en Israël

Atty. Michael Sfar
Yesh Din – Volontaires pour les droits de l'homme

ANNEXE : L'EFFONDREMENT HUMANITAIRE DANS LA BANDE DE GAZA

RAPPORT DE SITUATION, 14 JANVIER 2009, [19^E JOUR DE COMBAT]

VUE D'ENSEMBLE

Mercredi 14 janvier 2009, au 19^e jour de la campagne militaire dans la bande de Gaza, l'effondrement humanitaire ne cesse de s'aggraver : **de nombreux blessés ne reçoivent aucun soin médical, leur évacuation vers les hôpitaux est interdite, les équipes médicales subissent des attaques lorsqu'elles se rendent sur place et le système de santé à Gaza, en particulier les hôpitaux, s'effondre.** Les systèmes d'électricité, d'eau et d'assainissement sont également au bord de l'effondrement total, empêchant l'accès des Gazaouis à l'eau potable, les exposant au risque de maladies infectieuses et d'écoulement meurtrier des eaux usées dans les zones habitées.

DOMMAGES CAUSES AU SYSTEME DE SANTE ET INTERDICTION D'EVACUER LES BLESSES

- Les organisations de défense des droits de l'homme ont recensé 6 cas de tirs de l'armée sur des équipes médicales. **12 employés médicaux ont été tués et 17 blessés.**
- À ce jour, nous avons connaissance de **15 cas d'attaques sur des infrastructures médicales**, notamment un entrepôt de fournitures médicales, trois cliniques mobiles, un centre psychologique, les murs et les fenêtres de trois hôpitaux publics et plusieurs véhicules de secours. Des attaques directes ont été recensées à l'hôpital européen et à l'hôpital de Dura, une structure de l'UNRWA (agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens), ainsi qu'à la clinique Safha Al-Harazin, à Shuja'iya.
- La coordination entre l'armée et les équipes médicales pour l'évacuation ou le transfert des blessés enregistre des retards de deux à dix heures en moyenne. Dans la majorité des cas, l'armée ne répond pas du tout aux demandes qui lui sont faites. Les organisations de défense des droits de l'homme citent le cas de **plus de 100 civils, dont des dizaines de blessés, pris au piège pendant plus de 24 heures sans pouvoir bénéficier d'aucun soin médical, parfois sans eau ni nourriture.** Dans l'un des cas, une famille de 21 membres (dont six blessés) a dû attendre sept jours avant que l'armée n'autorise des représentants de la Croix-Rouge à les évacuer. Dans deux autres cas, des familles ont dû attendre plus de 36 heures avant d'être évacuées. Les organisations pensent qu'il existe d'autres cas similaires qui n'ont pas encore été recensés.
- **Le système de santé à Gaza est dans un état d'effondrement total après plus de dix-huit mois de politique de fermeture continue menée par Israël :** une grave pénurie de matériel médical, de médicaments et de personnel qualifié est notamment à déplorer, de même que le manque de connaissances et d'experts pour soigner les blessures complexes. Selon le ministère de la Santé palestinien, seuls 30% du matériel médical et des médicaments autorisés à entrer dans la bande de Gaza répondent aux besoins des hôpitaux et à leur manque de moyens.
- Les hôpitaux gazaouis comptent 2 050 lits (1 500 dans les hôpitaux publics et 550 dans les cliniques privées). 18 lits supplémentaires ont été ouverts à l'unité de soins intensifs de l'hôpital de Shifa, portant leur nombre total à 30. Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'unité fonctionne à pleine capacité, même si depuis le 6 janvier 2009, en moyenne cinq patients sont quotidiennement évacués vers l'Égypte. Si l'hôpital de Shifa fonctionne à 75% de sa capacité, ce chiffre avoisine les 95% pour d'autres hôpitaux. Le traitement des malades chroniques,

notamment ceux atteints de cancer, de maladie du foie ou les patients dialysés, a quasiment cessé en raison d'une pénurie de lits dans les services concernés et du manque de médecins.

- Depuis le 27 décembre 2008, **850 malades chroniques et des centaines de civils blessés par l'assaut israélien doivent recevoir des soins médicaux hors de Gaza**. Sur ce nombre, seuls trois blessés et quelques dizaines de malades ont été évacués vers Israël, tandis que 250 blessés étaient transférés vers l'Égypte par le poste-frontière de Rafah. **Depuis le 6 janvier 2009, aucun autre patient n'a été transféré en Israël pour bénéficier de soins médicaux.**
- Entre le 3 et le 10 janvier, l'hôpital de Shifa et d'autres hôpitaux publics de Gaza-ville ont fonctionné sans électricité et ont dû recourir à des générateurs pour combler leurs besoins. Depuis le 10 janvier 2009, les hôpitaux reçoivent de l'électricité 8 à 12 heures par jour. En janvier, les autres hôpitaux de la bande de Gaza ont en moyenne été approvisionnés en électricité 4 à 8 heures par jour. Le reste du temps, ces établissements ont recours à des générateurs. Au moins un cas a été recensé, à l'hôpital Al-Quds, où une panne de générateur a contraint l'établissement à fonctionner sans électricité, provoquant l'arrêt du matériel médical d'urgence.
- Les malades hospitalisés à domicile se trouvent exposés à un risque accru à cause des coupures d'électricité qui empêchent toute utilisation régulière de matériel médical fonctionnant à l'électricité ainsi que du chauffage.

DES ATTAQUES SUR LES INFRASTRUCTURES D'ELECTRICITE, D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les lignes à haute tension, les pompes d'eau et les systèmes d'assainissement ainsi que les infrastructures de collecte et de traitement des déchets ont été touchés par les bombardements. Les combats qui se déroulent dans la bande de Gaza empêchent toute réparation de ces infrastructures faute d'une coordination avec l'armée en matière de sécurité. Il en va de même pour le transport de combustible, de nourriture, de médicaments et de pièces détachées nécessaires au fonctionnement des centrales électriques à l'intérieur de la bande de Gaza. Sans électricité, il est impossible de pomper l'eau et de traiter les eaux usées.

Au cours des quatorze mois qui ont précédé la campagne militaire, Israël a empêché l'approvisionnement en produits vitaux, vidant la bande de Gaza du combustible, de la nourriture, des médicaments et des pièces détachées dont elle aurait besoin pour faire face aux lourdes conséquences des combats. La bande de Gaza est frappée par une grave pénurie de combustible qui empêche le bon fonctionnement de sa centrale électrique et des générateurs de secours. Elle subit également la pénurie de pièces détachées et de matériels nécessaires aux opérations de réparation et de maintenance.

Systèmes d'eau et d'assainissement

- **Plus d'un demi-million de personnes n'ont aucun accès à l'eau potable**, principalement à Gaza-ville et au nord de la bande de Gaza. Certains **n'y ont plus accès depuis plus de dix jours**. De nombreuses canalisations ont été endommagées. Sans électricité dans les foyers, il est impossible de pomper l'eau vers les étages élevés et les réservoirs d'eau situés sur les toits des immeubles élevés.
- **Les eaux usées se répandent dans les rues** en raison de la pénurie d'électricité, due au bombardement des infrastructures, qui empêchent le fonctionnement des stations de pompage et d'assainissement. Ces pannes ne peuvent être réparées faute d'une coordination avec l'armée en matière de sécurité et en l'absence de pièces détachées nécessaires. À Beit Hanoun, Beit Lahiya, Jabaliya et certains secteurs de Gaza-ville, les pompes d'eaux d'égout ne fonctionnent pas du tout. Depuis le 3 janvier 2009, il est impossible d'accéder à

aucune canalisation d'égout à Beit Hanoun qui a été bombardée. Depuis, les eaux usées se répandent dans la zone.

- Israël empêche les techniciens de l'Autorité de gestion des eaux d'accéder à l'usine de traitement des déchets de Gaza-ville. Depuis le 3 janvier 2009, les eaux usées sont dirigées vers l'usine qui ne désemplit pas, car aucun opérateur n'est présent pour faire fonctionner les pompes. En outre, le 10 janvier 2009, l'un de ses réservoirs d'eaux usées a été bombardé. On pense que **les eaux usées provenant de l'usine de traitement, ainsi que celles contenues dans le réservoir, ont commencé à se répandre dans la zone**, mais en l'absence de coordination en matière de sécurité, les dommages ne peuvent être évalués.
- Israël interdit l'accès aux réservoirs d'eaux usées de Beit Lahiya, où le niveau de déchets augmente chaque jour dans le réservoir central, les eaux usées menaçant de se répandre dans la zone. Cette saturation du réservoir est due à la destruction, le 3 janvier 2009, du générateur censé pomper l'eau vers des étangs de déversement. En outre, le 10 janvier 2009, l'un des réservoirs d'eaux usées de Gaza-ville a été bombardé. Malgré les exhortations des organisations internationales pour que l'armée cesse de frapper cette zone sensible, elle a de nouveau été bombardée le 10 janvier 2009 et des bâtiments adjacents au réservoir ont subi d'importants dégâts. En cas d'inondation de cette zone, la vie et le bien-être de quelque 10 000 riverains seraient menacés.
- La compagnie des eaux de la bande de Gaza a besoin de nombreux articles qui manquent actuellement, notamment du chlore, des tuyaux, des valves. La plus grande partie de ce matériel a été commandé il y a plusieurs mois, mais aucune autorisation n'a été donnée pour le laisser entrer.

Système électrique

- **Au moins 250 000 habitants de Gaza vivent sans électricité depuis 18 jours. À tout moment, jusqu'à un million de personnes peuvent subir des coupures d'électricité**, les empêchant d'accéder à l'eau, d'utiliser du matériel médical, de conserver et réfrigérer la nourriture et de chauffer leurs foyers.
- **Six des douze lignes à haute tension qui acheminent l'électricité depuis Israël ou l'Égypte ne fonctionnent pas** à cause des dommages causés par les bombardements. La centrale électrique de Gaza fonctionne à très faible rendement depuis le 10 janvier 2009 (38% de sa capacité) et ne produit que 30 MW d'électricité par jour. En conséquence, **la bande de Gaza reçoit, au mieux, seulement 48% de l'électricité dont elle a besoin**. On estime qu'en raison de pannes localisées des lignes à haute tension, la quantité d'électricité parvenant aux consommateurs est encore bien moindre.
- La quantité de diesel industriel disponible à la centrale électrique s'élève à 500 000 litres, soit **la quantité nécessaire pour faire fonctionner trois turbines pendant une journée**. 369 000 litres supplémentaires ont été transférés du côté palestinien par le terminal de Nahal Oz, mais ne peuvent être acheminés vers la centrale électrique faute de coordination en matière de sécurité.
- **La veille du mardi 13 janvier, Israël a bombardé l'entrepôt de la compagnie électrique de Gaza, causant des dégâts considérables**, notamment aux transformateurs, aux câbles, aux colonnes de déconnexion basse tension. Israël, après avoir différé son autorisation pendant plusieurs mois, a finalement laissé entrer dans Gaza ce matériel et ces pièces détachées seulement quatre jours avant son bombardement. Avant la campagne militaire, les magasins de la Société de distribution d'électricité de Gaza étaient vides, car pendant des mois, Israël a empêché l'acheminement des pièces détachées qui avaient pourtant été commandées et payées.

UN EFFONDREMENT HUMANITAIRE PREVISIBLE

- **Au cours des 14 derniers mois, Israël a délibérément et constamment restreint l'acheminement de combustible** dans la bande de Gaza, mettant en œuvre la décision du cabinet de sécurité israélien, en date du 19 septembre 2007, autorisant des mesures punitives à l'encontre des habitants de Gaza. Au lieu de remplir ses obligations en comblant les besoins les plus élémentaires de la population avant de lancer sa campagne militaire, **Israël a vidé la bande de Gaza du combustible, de la nourriture, des médicaments et des pièces détachées dont elle aurait besoin pour faire face aux lourdes conséquences des combats.**
- **Au cours des deux mois qui ont précédé la campagne militaire, Israël a resserré sa politique de fermeture et délibérément asséché la bande de Gaza en diesel industriel** nécessaire à la production d'électricité en empêchant son acheminement par le terminal de Nahal Oz. Au cours de ces deux mois, **Israël a autorisé le transfert de seulement 18%** du diesel industriel nécessaire au fonctionnement de la centrale électrique de Gaza, soit seulement 28% de la quantité qu'Israël est contraint de fournir en vertu l'ordonnance rendue par la Cour.
- Depuis plus de trois mois, Israël empêche l'acheminement des pièces détachées nécessaires à la Société de distribution d'électricité de Gaza (Gaza Electricity Distribution Company – GEDCo) pour son fonctionnement courant. Aujourd'hui encore, les pièces détachées sont en attente d'autorisation au poste-frontière de Karni et dans le port d'Ashdod.
